

# Agent de voirie H/F

Placé.e sous l'autorité du Chef du service Voirie et de son Adjoint, vous serez chargé de :

- participer aux travaux d'entretien et de maintenance de la voirie
- réaliser des travaux d'aménagements ou de réparation des chaussées, trottoirs, parkings...
- poser des bordures, des caniveaux et mettre à niveau des divers ouvrages
- contribuer aux transports de matériaux, de marchandises et de mobiliers pour d'autres services de la Ville (Espaces verts, Sports, ...)
- en période hivernale, participer aux travaux de salage des voies publiques
- A l'occasion de certaines manifestations (Habits de lumière, soirée blanche ...), participer à la mise en sécurité du site

Formations et expériences requises

- Permis B exigés, C et BE souhaité
- Expérience des travaux publics fortement appréciée
- CACES engins de chantiers souhaités
- Connaissance des règles de sécurité au travail
- Connaissance des matériaux utilisés pour la construction et la réparation des chaussées, trottoirs, ...
- Attestation de compétences en cours de validité permettant la délivrance de l'AIPR «opérateur» souhaitée
- Capacités à appliquer des consignes et à rendre compte
- Esprit d'équipe, ponctualité et disponibilité

## **Horaires de travail :**

- Travail en continu de 7h30 à 15h15 du lundi au vendredi
- Repos le vendredi par quinzaine

## **Particularités du poste :**

- Astreintes nuit/week-end en période hivernale
- Travail en équipe, en extérieur et sous circulation
- Interventions en dehors des horaires de travail lors d'importantes intempéries et de certaines manifestations
- Port de charges lourdes
- Port des vêtements de travail et des équipements individuels de sécurité
- Manipulation de matériaux demandant des précautions particulières

Comment postuler ?

Merci d'adresser avant le 04 janvier 2025, votre candidature avec un CV à :

Madame La Maire, Direction des Ressources Humaines, Hôtel de Ville, 7 bis, avenue de Champagne BP 505, 51331 Epernay cedex.

[Postuler en ligne](#)

Documents

[agent-de-voirie-permis-decembre-2024.pdf](#)

